



Demande de renseignements pour devenir tutrice légale de mon demi

Par **Lolotte84**, le **12/12/2011** à **18:31**

Bonjour,rnrnrnAlors voilà, j'ai un demi-frère de 9 ans qui vie chez son père mais le problème c'est qu'il vie très mal la-bas et ma mère ne le veut pas (comme elle a fait avec mes 2 autres (vrais) frères et moi, je considère sa comme de l'abandon) et donc j'aimerais devenir sa tutrice légale. Je vais avoir 18ans en juin, je m'y prends vraiment tôt pour au moins me renseigner de quels démarches je dois faire pour devenir sa tutrice. je vie dans un foyer, en avril je vais surement avoir mon studio à moi seule, je sais me débrouiller toute seule et je m'en sors seule (avec l'aide d'une éducatrice derrière vu que je suis prise en charge), j'ai quasiment élevé mes 2 frères donc je me sens capable de devenir la tutrice légale et d'avoir toutes les responsabilités en plus de mon demi-frère.rnrnrnMerci d'avoir une réponse rapide et bonne soirée.

Par **corimaa**, le **13/12/2011** à **23:28**

Vous ne pouvez pas etre la tutrice legale de votre frere puisqu'il a encore ses parents qui ont l'autorité parentale.

Par **Lolotte84**, le **14/12/2011** à **16:48**

Mais son père et la famille de son père le frappe et ma mère l'a abandonné!!! Je ne peu vraiment rien faire??

Par **Marion2**, le **14/12/2011** à **17:29**

Voyez rapidement une Assistante Sociale et parlez-lui de cette situation inacceptable.rnrnVous pouvez également téléphoner au 119 (n° vert gratuit).rnrnBon courage.

Par **corimaa**, le **14/12/2011** à **18:00**

[citation]Voyez rapidement une Assistante Sociale et parlez-lui de cette situation inacceptable[/citation]rnrnEffectivement, il vaut mieux qu'il soit dans une bonne famille d'accueil que dans une famille violente

Par **Lolotte84**, le **15/12/2011** à **16:44**

Non non je veux surtout pas que mon frère soit dans une famille d'accueil !!! Mais merci quand meme. J'étudi le droit au lycée donc je vais me débrouiller merci

Par **Marion2**, le **15/12/2011** à **17:40**

Allez voir une Assistante Sociale, votre frère n'ira pas pas obligatoirement dans une famille d'accueil.rnrn[citation]J'étudi le droit au lycée [/citation] NON ! Ce n'est pas avec droit que vous apprenez au Lycée (juste quelques notions) que vous vous en sortirez.rnrnLe seul moyen pour aider votre frère est une Assistante Sociale et vous lui dites bien que vous souhaitez vous occuper de lui.